

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-427-1932 promulguant, à la Côte française des Somalis le décret du 15 février 1952 portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention de commerce et de navigation du 27 août 1930, entre la République française et le Royaume de Roumanie, signé à Paris, le 5 janvier 1932.

n° 1-427-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 juin 1932

Numéro JO
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro
30 juin 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 15 février 1932, portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention de commerce et de navigation du 27 août 1930, entre la République française et le Royaume de Roumanie, signé à Paris le 5 janvier 1932:
Vu la dépêche du Ministre des colonies n° 874, du 18 mai 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 février 1932 susvisé, portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention de commerce et de navigation du 27 août 1930, entre la République française et le Royaume de Roumanie, signé à Paris le 5 janvier 1932. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.